CALENDRIER

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

1. PREMIERE DEMANDE DE PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION (PPS)

Les premières demandes peuvent être adressées à la maison des personnes handicapées (MPH) à tout moment de l'année, sachant que :

- le délai réglementaire de traitement des dossiers par la MPH est de quatre mois ;
- pour une mise en œuvre des décisions à la rentrée scolaire par le vice-rectorat, il est souhaitable de prendre en compte le calendrier figurant en bas de page.

2. REEXAMEN DU PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION (PPS)

Ce calendrier ne concerne que les situations d'enfants et adolescents faisant d'ores et déjà l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) arrivant en fin d'échéance ou demandant une révision.

Type de demande	Date limite de transmission des éléments* à l'ensei
Sortie IME/ITEP/SESSAD	Avant le 26 février 2016
Renouvellement la demande d'aide humaine	4 mois avant la fin de l'échéance
Renouvellement de matériel pédagogique adapté	4 mois avant la fin de l'échéance
Sortie d'ULIS école	Avant le 11 décembre 2015
Sortie d'ULIS collège *Observation : stage nécessaire en lycée professionnel pour une poursuite du parcours en ULIS de LP*	Avant le 26 février 2016
Fin de notification (ULIS école, collège, IME, ITEP, SESSAD)	4 mois avant la fin de l'échéance
Orientation vers l'enseignement général et professionnel adapté (EGPA)	Avant le 26 février 2015

*** documents :**

- **éléments d'évaluation**
  - GEVASco réexamen ;
  - bilan psychologique ;
  - bilans et synthèses réalisés par les établissements ou services médico-sociaux ou de santé.
- **justificatif de domicile ou, à défaut, attestation légal en cas de changement d'adresse**

Nota bene : calendrier de mise en œuvre des décisions de la MPH par le vice-rectorat

- début juin : affectation en ULIS école et ULIS collège au titre de l'année scolaire 2016-2017
- début juin : affectation dans l'enseignement général et professionnel adapté (EGPA)
- mi-juin : affectation en ULIS LP, au titre de l'année scolaire 2016-2017
- mi-juin : pré-affectation des accompagnants d'élèves en situation de handicap

Maison des personnes handicapées (MPH)
Rue Mariazé
BP 1060
97 600 Mamoudzou
Tel. 0 269 62 96 20 - Fax. 0 269 62 96 94